

N° d'ordre de la délibération	N° de dossier	Délibérations
Politique Foncière Territoriale		
2010/188	1	✓ Approbation de la convention cadre à intervenir entre la Ville d'Annonay, la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA)
Finances Communales		
2010/189	2	✓ Budget Principal - Exercice 2010 - Décision modificative n° 03
2010/190	3	✓ Adoption du Budget Supplémentaire - Exercice 2010 - Budget Régie Municipale d'Eau - Annonay
2010/191	4	✓ Tarifs du service de l'eau potable applicable sur la Ville d'Annonay à compter du 1 ^{er} Janvier 2011
2010/192	5	✓ Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Association « LES GOURMANDISES DE L'ARDÈCHE »
Informations du Conseil Municipal		
2010/193	6	✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY - Rapport d'activités - Période du 1 ^{er} juin 2009 au 31 mai 2010 - Information du Conseil Municipal
2010/194	7	✓ SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES - Rapport d'activités - Exercice 2009 Information du Conseil Municipal
Administration Générale		
2010/195	8	✓ SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES - Adhésion de la Communauté de Communes Rhône Valloire pour le compte des communes de CHAMPAGNE et PEYRAUD - Avis du Conseil Municipal
2010/196	9	✓ Constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de travaux de voirie à intervenir entre la Ville d'Annonay, les Communes du Bassin d'Annonay et la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay (COCOBA)
Ressources Humaines		
2010/197	10	✓ Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs
2010/198	11	✓ Ressources Humaines - Mise en place de l'expérimentation de l'entretien professionnel d'évaluation

Sports

- 2010/199 12 Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit du CERCLE DE PARAS
- 2010/200 13 ✓ Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit du RÉSEAU PRÉ'O
- 2010/201 14 ✓ Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de L'ASSOCIATION SPORTIVE DES JOUEURS DE BOULES D'ANNONAY

Culture

- 2010/202 15 ✓ Attribution d'une subvention au profit de L'ASSOCIATION SCIENCE POUR TOUS ANNONAY dans le cadre de la Fête de la Science 2010
- 2010/203 16 ✓ Approbation de la convention à intervenir entre la Ville d'Annonay (Conservatoire à Rayonnement Communal) et une association de pratique amateur (Orchestre, Chorale)

Jeunesse

- 2010/204 17 ✓ Service civique - Demande d'agrément de la Ville d'Annonay auprès de l'Agence du Service Civique
- 2010/205 18 ✓ Relais Local d'Information sur la Mobilité - Approbation de la convention à intervenir avec l'ASSOCIATION MOBILITÉ 07-26

Voirie - Infrastructures

- 2010/206 19 ✓ Opération requalification de la Place des Cordeliers
Ouverture d'une autorisation de programme n° 2010/01
- 2010/207 20 ✓ Avenant au marché de travaux n° V1002 de mise en œuvre d'un piège à corps flottants sur la rivière Deûme
- 2010/208 21 ✓ Eclairage public - Avenant au marché n° S0901

Questions Diverses

Le Conseil Municipal de la Ville d'ANNONAY s'est réuni en séance ordinaire publique le lundi 15 novembre 2010, à 18 h 30 mn, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire.

Etaient présents :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Aïda BOYER
M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Christophe FRANÇOIS -
Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - Melle Céline LOUBET - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN
M. Thierry CHAPIGNAC (Arrivé à 18 h 40 mn, avait donné pouvoir à M. SEVENIER, a voté à partir de la première
délibération n° 188/2010) - Mme Muriel BONIJOLY - M. Christophe JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick
LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel
SEVENIER - Melle Emeline BOURIC - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY -
M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL - M. François SIBILLE.

Etaient absents et excusés :

Mme Eliane COSTE (Pouvoir à Mme SIEGEL) - M. Guy CAVENEGET (Pouvoir à Mme BOYER).

A été règlementairement convoquée à cette séance mais n'y a pas assisté :

Mme Solange VIALETTE, courrier de démission du Conseil Municipal réceptionné le lundi 15 novembre 2010.

Convocation et affichage du : Jeudi 04 novembre 2010

Secrétaire de séance : Mme Aïda BOYER

Nombre de membres : 32

En exercice : 32

Présents : 30

Votants : 32

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint puis, il donne les excuses et pouvoirs des membres absents.

Il déclare alors la séance du Conseil Municipal ouverte.

Avant de procéder à l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, Monsieur le Maire indique que sur les tables a été déposée avant le Conseil Municipal, le projet de délibération n° 16 portant approbation de la convention à intervenir entre la Ville d'Annonay (Conservatoire à Rayonnement Communal) et une association de pratique amateur (Orchestre, Chorale), il précise que celle-ci a été modifiée et que Christophe FRANÇOIS apportera les précisions à ce propos lors de la présentation de ce dossier.

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 27 septembre 2010

Monsieur Eric PLAGNAT

Juste une question pour confirmation concernant la délibération n° 176/2010 sur la création de l'espace culturel et citoyen multifonctionnel, donc la rénovation et transformation de la Salle des Fêtes :

Vous nous avez parlé effectivement d'un projet avec un montant global potentiel d'un peu plus d'1 m€ et une première tranche de 650 000 € en nous disant, il y a une seconde tranche optionnelle que l'on réaliserait, si l'on avait les moyens or, quand on consulte le document du Conseil Général qui fait d'ailleurs mention de la subvention de 200 000 € dont il est question, ils ont quand même une vision où ils décrivent un projet qui ne correspond pas à ce qui avait été évoqué en Conseil Municipal.

En effet, dans le projet, tel qu'il est évoqué, certes de nombreuses choses reviennent mais en plus, on constate notamment un étage adapté à la résidence d'artistes, ce qui pose donc une question, c'est-à-dire qu'on lance un projet en Conseil Municipal en disant, une deuxième tranche est un peu aléatoire mais on y rajoutera des choses, mais là c'est un véritable changement sur le projet, une résidence d'artistes, cela va impacter aussi potentiellement sur les coûts de fonctionnement. Ce qui signifie que si l'on présente une délibération de ce type là, il serait bien d'avoir des informations complètes mais aussi une prospective sur ces dépenses futures.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Vous avez compris que j'ai proposé l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal et non des publications du Conseil Général par contre, la résidence d'artistes telle qu'elle est évoquée, cela ne signifie une résidence avec habitation et un logement d'artistes sur place, lorsque l'on parle de résidence d'artistes, c'est uniquement la possibilité ou la capacité donnée à un artiste présent sur le bassin, d'utiliser du matériel, d'utiliser une scène pour des répétitions, mais par le terme de « résidence », nous n'entendons pas la résidence avec hébergement et nourriture.

Simplement et nous l'avons dit, lorsque nous disons « espace culturel et de loisirs multiculturel, citoyen », nous sommes aussi sur la possibilité de travailler et nous travaillerons sur l'insonorisation de la salle et la possibilité d'y donner des représentations, des spectacles ou des concerts.

Aucune autre observation n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur Thierry CHAPIGNAC arrive en séance à 18 h 40 mn.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Avant d'en venir à la première délibération, je me dois de vous informer de la démission du Conseil Municipal, de Madame Solange VIALETTE qui m'a indiqué par courrier recommandé du 10 novembre dernier, reçu ce jour, qu'elle souhaitait prendre du recul, qu'elle faisait part aussi de désaccord de fonctionnement et que, faute de pouvoir davantage y opposer une réflexion construite et unie je la cite, je démissionne donc de mes fonctions d'élue.

Madame VIALETTE nous indique également que sa démission prend effet à compter de la date de son courrier c'est-à-dire, le 10 novembre, j'ai donc accusé réception de sa démission, transmis l'information au Préfet, informé la suivante de liste, Madame Brigitte GONI, de cette démission et lui ai demandé de me faire part de sa décision, à savoir de ses intentions de siéger ou non au Conseil Municipal.

Je vous tiendrai informés de la réponse et des suites qu'elle donnera à mon courrier ceci, dans les plus brefs délais comme le prévoit le Code Electoral.

POLITIQUE FONCIERE TERRITORIALE

2010/ 188. APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE D'ANNONAY, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHÔNE ALPES (EPORA)

Monsieur Jean-Pierre VALETTE, Adjoint, expose que :

Considérant que l'EPORA intervient depuis 2009 à côté de la CCBA au service des collectivités du bassin d'Annonay sur des enjeux stratégiques de reconversion et de développement dans les domaines de l'Habitat et de l'Economie, il devient nécessaire d'établir une convention entre ces différents partenaires.

Il convient de rappeler que la stratégie en matière d'Habitat s'est appuyée sur l'adoption par le conseil communautaire d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) en 2008. Ce document visait le soutien aux communes dans la définition de leur stratégie de développement liée aux documents d'urbanisme (existants ou à révisés), au montage d'opérations d'habitat et dans la maîtrise du foncier.

Cette démarche s'est, par ailleurs, concrétisée par le lancement avec l'EPORA d'une étude de gisements fonciers. Des actions ont été mises en place à travers les dispositifs ANRU/ZODIAQUE, le projet urbain d'Annonay et récemment le PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés).

Il convient aussi de rappeler que, sur le plan de la reconversion industrielle, deux sites ont été positionnés et ont fait l'objet de conventions opérationnelles avec l'EPORA :

- Le site de Canson (unités de Vidalon et de Faya) qui représente aujourd'hui une opportunité réelle dans le domaine de développement économique, d'activités liées au patrimoine et dans le cadre du projet urbain de la ville.
- Le site Fontanes.

Enfin, une convention spécifique a été signée entre l'EPORA et la Ville d'Annonay pour l'accompagnement et la mise en œuvre du PNRQAD.

Tous ces éléments constituent la base de l'action foncière qui doit conduire la CCBA au service de ces politiques.

La présente convention cadre situe l'engagement de l'EPORA en lien avec la collectivité dans le cadre de son Programme Prévisionnel d'Intervention (PPI) 2009-2013. Elle permet aussi de préciser les engagements et partenariats mis en place entre la ville d'Annonay, la CCBA et l'EPORA pour la réalisation d'opérations liées à leur priorité d'action (maîtrise du foncier en particulier).

Cette convention prévoit notamment les modalités financières d'intervention de l'EPORA qui, pour la durée de la convention, représente une première phase d'opération de 4,5 M € (4 500 000 €).

Les opérations susceptibles de faire l'objet d'une intervention de l'EPORA durant cette période sont précisées en annexe de la présente convention.

Tout engagement complémentaire de l'EPORA avec la ville d'Annonay et la CCBA devra faire l'objet d'un avenant.

Il est précisé qu'en dehors de la convention cadre chaque opération identifiée fera l'objet de conventions opérationnelles précisant les missions assurées par l'EPORA et les modalités financières afférentes.

Monsieur Jean-Pierre VALETTE

Il s'agit de passer une convention afin de valider une convention-cadre entre EPORA, la COCOBA et la Ville d'Annonay.

Je rappelle que plusieurs conventions nous lient déjà à EPORA et la Communauté de Communes puisqu'ils sont là pour nous aider à retraiter entre autres, les friches industrielles que sont FONTANES, FAYA et VIDALON ainsi que sur plusieurs actions intégrées au projet PNRQAD ou OPAH RU et des actions qui les lient avec d'autres communes que la Ville d'Annonay, je pense notamment à des opérations sur SAINT MARCEL LES ANNONAY, DAVEZIEUX etc...

Cette convention permet donc de préciser les engagements et partenariats mis en place entre la ville d'Annonay, la COCOBA et l'EPORA et d'inscrire par plan pluriannuel d'investissements, les sommes qui seront consacrées à toutes ces opérations qui s'élèvent à hauteur de 4,5 M € (4 500 000 €) pour les années 2009 à 2013.

Monsieur François SIBILLE

Nous tenons à attirer votre attention sur la requalification du site de Faya et une fois de plus, nous insistons sur sa future destination.

Le centre-ville souffre, son activité commerciale décline, ce site représente donc à nos yeux une opportunité majeure pour redynamiser l'activité économique de la ville.

Certes, dans le texte de la délibération figurent les termes « activité économique » par contre, dans le texte de la convention, je n'ai pas retrouvé cet élément et rien donc, n'indique une destination économique et commerciale pour ce site.

J'ai relevé quelques termes où il est question de « projet d'initiative publique » un peu plus loin, je cite « EPORA engagera son action de façon préférentielle sur les secteurs à enjeux pour la production de logements, les mutations urbaines, le renouvellement urbain et la reconversion des friches industrielles », je vous laisse apprécier là-aussi la sémantique.

Puisque vous le mentionnez dans la délibération pourquoi ne pas rédiger quelques lignes plus précises avec des termes moins alambiqués faisant directement référence au développement économique ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Pour vous répondre, tout d'abord un élément de contexte, que le commerce souffre c'est une réalité nous le savons, c'est malheureusement vrai depuis plusieurs années par contre, je ne vous rejoins pas sur le terme de « déclin » pour une raison toute simple et mathématique mais qui ne vaut pas affirmation et qui ne veut pas dire que le commerce va bien c'est que, au cours des dernières années et, si ma mémoire est bonne, depuis 2006 ou 2007 nous avons plus d'ouvertures de commerces que de fermetures comme chaque année, mais cela ne signifie que tout va bien, dans le meilleur des mondes, cela est bien évident.

Lors de la Commission Cadre de Vie à laquelle personne malheureusement du Groupe d'Opposition n'a participé, il a été dit ce que j'ai aussi dit lors du Conseil Communautaire et Simon PLENET a eu l'occasion

de le rappeler lors de la présentation du projet de requalification de la Place des Cordeliers ainsi qu'à diverses reprises, le projet de requalification du site de Faya aura une dimension et une vocation économique, commerciale et d'attractivité en centre-ville même si nous rajoutons deux éléments qui nous paraissent importants :

1. **A travers l'activité économique, commerciale et d'attractivité, on peut aussi retrouver un certain nombre d'éléments autour de ce que l'on appelle les activités ludiques ou de loisirs mais avec une vocation commerciale.**

Si le programme le permet (et en l'état des connaissances du site notamment sur la question de la pollution, on ne peut pas le dire aujourd'hui), à la fois pour les contraintes du site et sa superficie, nous n'excluons pas non plus ce type d'activité nouvelle avec une opération de logement.

Cela est un premier point.

2. **Ce programme de requalification n'est pas du tout arrêté et, dans la mesure où aujourd'hui EPORA a un mandat de notre part et de celle de la Communauté de Communes pour racheter le site au Groupe ARJO propriétaire, ensuite, débutera une phase d'étude, de prospective et à la fin de cette phase là, nous serons en capacité de définir exactement le projet de requalification du site.**

Dernier point qui avait aussi été précisé en Commission Cadre de Vie et en Conseil de Communauté, il s'agit d'une convention-cadre liant EPORA, la Communauté de Communes et la Ville, elle détermine les sites qui seront concernés par l'intervention d'EPORA dans les années à venir sur notre bassin.

Chaque opération (comme cela a été le cas pour Fontanes, comme ce sera le cas sur le PNRQAD, sur FAYA pour ce qui concerne la Ville d'Annonay, comme c'est le cas pour VIDALON pour ce qui concerne la Communauté de Communes) fait ensuite l'objet d'une convention opérationnelle et vient décliner la convention-cadre. Aussi, lorsque vous regrettez le caractère général de cette convention-cadre, je peux entendre la critique et l'inquiétude par contre, le fait que chaque opération donne lieu à une convention opérationnelle nous permettra d'être dans un niveau de précision plus important.

Monsieur François SIBILLE

Et vous avez un calendrier pour ce type d'opération ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Non, vous dire que nous avons un calendrier serait trop optimiste en tous cas trop aventureux, aujourd'hui, les contraintes sur le site et l'état de connaissance que nous avons est tel que nous ne pouvons pas fixer un calendrier précis. EPORA est en train d'acheter, une fois qu'il aura acheté alors il faudra procéder à des analyses de sol afin de vérifier l'existence ou non d'une pollution de métaux lourds, effectuer l'analyse environnementale du site et voir à partir de celle-ci ce que l'on peut implanter en termes de commerces, d'activités économiques, de parkings, le conjuguer avec le PPRI et en termes de logements si cela est possible.

Le calendrier ne sera donc arrêté qu'à l'issue de cette phase d'analyse puisqu'en l'état ce serait un calendrier qui ne serait appuyé sur aucune hypothèse sérieuse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 27 octobre 2010,
Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 03 novembre 2010,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE cette décision,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente décision.

FINANCES COMMUNALES

2010/ 189. BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2010 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 03

Madame Antoinette SCHERER, Adjointe, précise que cette décision modificative a principalement pour objet :

1. D'INSCRIRE les crédits de paiement 2010 consécutifs à l'ouverture de l'autorisation de programme n°2010-01 « Requalification de la Place des Cordeliers » (380.000 €)
2. D'INSCRIRE des crédits pour permettre le remplacement d'un véhicule volé (10.000 €) et l'achat de matériel pour le service des fêtes (2.900 €)
3. le financement de ces nouveaux crédits est assuré par :
 - a. l'augmentation du produit des cessions d'immobilisation (+ 78.000 €)
 - b. l'augmentation de l'autofinancement (+ 12.900 €)
 - c. l'augmentation de l'emprunt d'équilibre (+ 27.000 €)
 - d. la réduction des crédits ouverts au budget primitif pour les travaux d'économies d'énergie (- 175.000 €)
 - e. le transfert de 100.000 € d'une enveloppe « divers travaux de voirie » sur l'enveloppe « requalification place des cordeliers »

Cette décision modificative est équilibrée en dépenses/recettes comme suit :

- **Section de fonctionnement : + 10.000,00 €**
- **Section d'investissement : + 117.900,00 €**

Des tableaux annexés à cette délibération présentent le détail des crédits ouverts et modifiés en décision modificative.

Monsieur Eric PLAGNAT

Monsieur le Maire,

Vous présentez une décision budgétaire modificative que nous ne voterons pas. Elle est la suite normale et logique de votre Compte de Gestion et de votre Budget Primitif.

Puisqu'il est question d'investissement, je limiterai donc mon intervention à 2 chiffres :

Je rappellerai qu'entre 2008 et 2009, l'investissement effectif a chuté de plus de 3 M€ et si l'investissement programmé en 2010 est identique à celui de 2009, l'emprunt nécessaire pour les réaliser passe de 2 à 3,5 M€.

On constate et chaque Annonéen peut le faire, l'impact de votre politique et de vos choix sur la capacité d'Annonay à investir et la délibération que vous présentez ce soir n'y change rien.

Il est vrai que nous pouvions espérer des orientations plus rigoureuses voire plus audacieuses pour répondre et soutenir le projet de la place des Cordeliers. Il n'en est rien. Lors du dernier Conseil, vous nous aviez promis des délibérations qui allaient préciser les choses justement sur ce projet.

Effectivement, la première précision est assez inquiétante puisque pour financer seulement 380 000 € de dépenses, non pas de travaux mais d'ingénierie et d'études, il faut déjà pour reprendre l'expression courante, déshabiller Pierre pour habiller Paul. Ce sont donc 100 000 € de petits travaux de voirie qui disparaissent ainsi que 175 000 € de travaux d'économie d'énergie et de développement durable.

De plus, nous n'avons toujours aucune vision mais nous y reviendrons, sur le financement de l'ensemble du projet.

Nous avons un projet d'envergure qui s'annonce et sur lequel nous nous sommes déjà prononcés, mais malheureusement vos choix budgétaires ont réduit les marges de manœuvre et aujourd'hui, nous nous retrouvons piégés et comme les Annonéens, à ne plus pouvoir réaliser ce type d'investissement important.

Monsieur Daniel MISERY

Monsieur le Maire,

Je voterai cette décision modificative dont l'objet principal est d'inscrire les crédits nécessaires à l'opération de requalification de la place des Cordeliers.

Je considère en effet, qu'on ne peut dans le même temps donner un avis favorable au projet et ne pas voter les crédits nécessaires à sa réalisation.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Ce que je note, c'est une double cohérence dans vos propos, autant M. PLAGNAT que M. MISERY, mais pour reprendre les éléments que vous avez donnés M. PLAGNAT, je crois que lorsque vous évoquez les choix budgétaires qui viennent obérer les marges de manœuvre, vous voulez j'imagine dire que nous ne tiendrons pas les comptes et que c'est pour cela que nous sommes obligés d'avoir recours à des emprunts.

D'une part, vous notez aussi dans la délibération présentée aujourd'hui que l'autofinancement est en hausse très légère, mais s'il est en hausse très légère cela signifie tout simplement que nous tenons nos objectifs de rigueur absolue sur le fonctionnement avec une augmentation seulement de 1 % que nous avons votée en début d'année.

D'autre part, vous nous dites que l'on doit déshabiller Pierre pour habiller Paul, moi je dis que l'on en fait une affaire de priorité, j'ai souvenir de certain budget d'investissements qui était consacré à 75 % au financement de la Voie de Deûme.

Aujourd'hui, nous faisons donc un certain nombre de redéploiements pour financer la première partie du budget sur la question de la requalification de la Place des Cordeliers, vous vous étiez abstenus sur le choix de l'équipe de maître d'œuvre et sur la procédure que nous avons mise en place, nous nous inscrivons dans cette procédure, nous aurons tout à l'heure une AP/CP qui nous permettra d'ouvrir le cycle budgétaire et d'apporter en plus de la délibération, un certain nombre de précisions.

Je comprends que vous ne vouliez pas voter cette décision modificative puisqu'elle vient s'inscrire dans la suite logique d'une opposition au budget que vous aviez manifestée lors de son examen par contre, je n'en partage pas les raisons tout simplement.

Monsieur Eric PLAGNAT

Effectivement Monsieur le Maire, l'autofinancement augmente par rapport aux prévisions de 12 900 €, je rappellerai simplement qu'entre 2009 et 2010 pour financer le même montant d'investissements, le montant d'emprunt programmé passe lui de 2 à 3,5 M€ comparons donc cette augmentation d'emprunt de 1.5 M€ aux 12 900 € que vous nous présentez ce soir, vous avez raison.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Comme je vous l'avais dit, nous sommes les premiers à avoir fait baisser l'endettement global de la Ville avec un objectif de stabilisation de la dette.

Monsieur Eric PLAGNAT

C'est merveilleux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 27 octobre 2010,
Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 03 novembre 2010,

Après en avoir délibéré,

Par 29 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - Melle Céline LOUBET - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - M. Christophe JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE, M. Daniel MISERY.

Et par 03 voix s'abstenant :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL - M. François SIBILLE.

ADOpte la décision modificative n° 03/2010 – budget principal – telle qu'elle est résumée ci-dessus et détaillée dans les tableaux ci-annexés.

PROCÉDE, comme pour le budget primitif 2010, à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

BUDGET PRINCIPAL/EXERCICE 2010 /DECISION MODIFICATIVE N° 03 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Détail)

(*) = "pour mémoire"							
Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°03		Crédits ouverts après (*)	Gest.
				Montant	Fonction		
011	61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00 €	-2 900,00 €	024	2 100,00 €	FETES
		S/Total opérations réelles		-2 900,00 €			
023	023	Virement à la section d'investissement	1 041 240,64 €	12 900,00 €	01	1 054 140,64 €	FIN
		S/Total opérations d'ordre		12 900,00 €			
		Total dépenses de fonctionnement		10 000,00 €			

BUDGET PRINCIPAL / EXERCICE 2010 / DECISION MODIFICATIVE N°03 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Détail)

(*) = "pour mémoire"							
Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°03		Crédits ouverts après (*)	Gest.
				Montant	Fonction		
77	7788	Produit exceptionnels divers	0,00 €	10 000,00 €	01	10 000,00 €	FIN
		S/Total opérations réelles		10 000,00 €			
		S/Total opérations d'ordre		0,00 €			
		Total recettes de fonctionnement		10 000,00 €			

BUDGET PRINCIPAL / EXERCICE 2010 / DECISION MODIFICATIVE N°03 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Détail)

(*) = "pour mémoire"							
Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°03		Crédits ouverts après (*)	Gest
				Mesures nouvelles	Fonction		
21	2182	Matériel roulant	400 598,39 €	10 000,00 €	020	410 598,39 €	DST
21	21587	Matériel service des fêtes	0,00 €	2 900,00 €	024	2 900,00 €	FETES
23	231398	Travaux pour économie d'énergies	250 000,00 €	-175 000,00 €	020	75 000,00 €	DST
23	231510	Divers travaux de voirie	657 511,63 €	-100 000,00 €	822	557 511,63 €	DST
23	231554	Requalification Pl Cordeliers (AP 2010/01)	0,00 €	380 000,00 €	822	380 000,00 €	DST
S/Total opérations réelles				117 900,00 €			
S/Total opérations d'ordre				0,00 €			
Total dépenses d'investissement				117 900,00 €			

BUDGET PRINCIPAL / EXERCICE 2010 / DECISION MODIFICATIVE N°03 - RECETTES D'INVESTISSEMENT (Détail)

(*) = "pour mémoire"							
Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°03		Crédits ouverts après (*)	Gest
				Mesures nouvelles	Fonction		
024	024	Produit des cessions d'immob.	690 000,00 €	78 000,00 €	01	768 000,00 €	DSTP
16	1641	Emprunt	3 460 740,28 €	27 000,00 €	01	3 487 740,28 €	FIN
S/Total opérations réelles				105 000,00 €			
021	021	Virement de la section de fonct.	1 041 240,64 €	12 900,00 €	01	1 054 140,64 €	FIN
S/Total opérations d'ordre				12 900,00 €			
Total recettes d'investissement				117 900,00 €			

Monsieur Simon PLENET, Adjoint, précise que le Budget Supplémentaire de l'exercice 2010 a vocation à :

- REPRENDRE les résultats de l'exercice 2009
- REPRENDRE les restes à réaliser sur dépenses et recettes d'investissement 2009
- AJUSTER en tant que de besoin la prévision faite au Budget Primitif 2010

Le projet de Budget supplémentaire 2010 - Budget annexe de l'Eau se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION				
Chapitres		BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPL.	TOTAL
Dépenses		(pour mémoire)		
011	Charges à caractère général	798 300,00 €	-60 800,00 €	737 500,00 €
012	Charges de personnel	85 000,00 €	-12 000,00 €	73 000,00 €
66	Charge financière	11 500,00 €	-3 500,00 €	8 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	33 000,00 €	90 000,00 €	123 000,00 €
042	Opérations d'ordre de sect. à sect.	342 500,00 €		342 500,00 €
022	Dépenses imprévues	15 000,00 €	-10 000,00 €	5 000,00 €
023	Virement à la section d'invest	331 200,00 €	-50 406,55 €	280 793,45 €
Total dépenses d'exploitation		1 616 500,00 €	-46 706,55 €	1 569 793,45 €
Recettes				
70	Ventes de produits	1 559 000,00 €	-141 000,00 €	1 418 000,00 €
042	Opérations d'ordre de sect. à sect.	57 500,00 €		57 500,00 €
002	Résultat reporté		94 293,45 €	94 293,45 €
Total recettes d'exploitation		1 616 500,00 €	-46 706,55 €	1 569 793,45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitres		BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPLEMENTAIRE		TOTAL
Dépenses		(pour mémoire)	Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subvention				0,00 €
16	Emprunts et dettes	90 000,00 €			90 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	35 924,47 €		85 924,47 €
21	Immobilisations corporelles	61 000,00 €		80 000,00 €	141 000,00 €
23	Immobilisations en cours	700 000,00 €	309 935,52 €	-309 935,52 €	700 000,00 €
040	Opérations d'ordre de sect. à sect.	57 500,00 €			57 500,00 €
041	Opérations d'ordre internes à la SI				0,00 €
001	Résultat reporté			179 606,71 €	179 606,71 €
020	Dépenses imprévues				0,00 €
Total dépenses d'investissement		958 500,00 €	345 859,99 €	-50 328,81 €	1 254 031,18 €
Recettes					
10	Dotations, réserves	0,00 €		21 300,00 €	21 300,00 €
13	Subventions	45 000,00 €	104 200,00 €	-15 000,00 €	134 200,00 €
16	Emprunts	239 800,00 €	400 000,00 €	-164 562,27 €	475 237,73 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €			0,00 €
040	Opérations d'ordre de sect. à sect.	342 500,00 €			342 500,00 €
041	Opérations d'ordre internes à la SI	0,00 €			0,00 €
021	Virement de la section d'exploitatio	331 200,00 €		-50 406,55 €	280 793,45 €
001	Résultat reporté				0,00 €
Total recettes d'investissement		958 500,00 €	504 200,00 €	-208 668,82 €	1 254 031,18 €

Monsieur Simon PLENET

Concernant la reprise des résultats, nous avons en recettes un résultat reporté en fonctionnement, en section d'exploitation de 94 293 €.

Nous avons également pris une délibération afin de reporter la section de fonctionnement sur des recettes en investissements que nous retrouvons au chapitre 10 de 21 300 € et nous intégrons le résultat reporté en investissement déficitaire de 179 606 €.

Au niveau de la section d'exploitation donc, sur les charges à caractère général nous avons, en objet supplémentaire, une proposition de – 60 800 € donc, à l'intérieur de ce chapitre nous intégrons à la fois des + et des – aussi en terme de baisse, nous avons une baisse du coût de la prestation puisque nous le verrons plus tard, nous avons une baisse de la production et du volume facturé donc le coût de la prestation SAUR diminue.

Nous avons également un réajustement à l'intérieur de la prestation SAUR, nous avons des lignes qui étaient en fait de l'investissement, notamment tout ce qui est renouvellement de compteurs, création de branchements qui passent en section d'investissement et que nous verrons plus tard.

Mais aussi, une avance au contrat prévue dans le contrat de prestation de 33 000 €, nous avons une augmentation des coûts d'études pour la mise en sécurité du barrage du Ternay.

Voilà, ces + et ces – conduisent au budget supplémentaire à une proposition de – 60 800 € sur les charges à caractère général.

Sur les charges de personnel, nous avons une baisse de 12 000 € qui correspond à un réajustement entre le temps passé sur la régie assainissement et la régie eau potable.

Nous avons également - 3500 € pour les charges financières, une augmentation pour les charges exceptionnelles de 90 000 €, il s'agit en fait de la dernière tranche due par la Commune d'Annonay au Syndicat Annonay Serrières dans le cadre de la réalisation de la Station du Mas pour l'interconnexion, c'est donc bien de l'investissement mais comme nous avons une maîtrise d'ouvrage déléguée, elle est imputée en section de fonctionnement.

Les dépenses imprévues baissent de 10 000 €, nous avons donc une baisse du virement à la section d'investissements de 50 406 €.

Sur la section d'investissements, nous constatons au niveau de l'intégration des restes à réaliser 35 924 € qui sont des immobilisations incorporelles au chapitre 20 et 309 935 € qui sont les immobilisations en cours donc, les travaux au chapitre 23.

En mesures nouvelles, nous avons les 80 000 € qui correspondent à la part prévue en fonctionnement mais qui est finalement l'investissement que nous avons répercuté ici.

Sur les recettes, nous avons l'emprunt en restes à réaliser de 400 000 € et les subventions de 104 200 €. Sur les mesures nouvelles, nous proposons également une baisse des subventions de 15 000 € qui suit les ajustements des arrêtés de subventions et une diminution de l'emprunt de 164 562 €.

Nous avons donc un budget équilibré en section d'exploitation, pour un total de dépenses à 1 569 793 € équivalent donc en recettes et sur la section d'investissements à 1 254 31,18 €.

Monsieur François SIBILLE

Tous les chiffres que vous venez d'énoncer démontrent effectivement un grand nombre d'incertitudes dans la construction d'un budget concernant l'eau potable.

C'est donc un peu inquiétant à ce niveau pour l'avenir. En effet, il semble qu'il y ait eu quelques oublis qu'il faut rajouter maintenant. Cette parenthèse fermée, j'aurais 2/3 questions à vous poser concernant notamment :

— **La mensualisation au niveau des factures, où en est-on ? Quand allez-vous la mettre en place ?**

— **Et avez-vous chiffré le montant des impayés s'il y en a ? Ont-ils été budgétisés et quelles en sont les conséquences ?**

Monsieur Simon PLENET

Pour préciser ce que vous appelez « des incertitudes » effectivement, nous avons eu quelques surprises au niveau de l'exercice 2010 et en effet, nous avons eu certaines dépenses auxquelles nous ne nous attendions pas, je vais vous les citer :

— **230 000 € concernent des raccordements de lotissements dont les permis de construire ont été attribués sous l'ancienne mandature mais qui n'ont jamais été provisionnés, il s'agit quand même de 230 000 €.**

Effectivement une vente de terrains par l'ancienne municipalité a été réalisée qui a amené des recettes mais en face toutes les provisions n'ont jamais été pourvues, je pense que Jean-Pierre VALETTE pourra vous le préciser car ce qui est vrai pour l'eau potable est aussi vrai pour l'assainissement mais aussi pour l'infrastructure et les routes.

Nous avons donc déjà 230 000 € de dépenses que nous qualifierons d'exceptionnelles ou non prévues et qui arrivent ainsi au budget.

— **Sur la mensualisation et là, je tiens à saluer le vrai travail partenarial entre la Régie, la Trésorerie d'Annonay et notre prestataire la SAUR pour mettre en place de cette mensualisation dès le 1^{er} janvier de l'année prochaine et tout ce travail laisse à penser que nous arriverons à tenir l'échéance.**

— **Concernant les impayés, à l'heure actuelle nous en avons 6 % ce qui est à priori, dans les informations que nous avons pu avoir, normal dans le délai où nous en sommes puisque toute la procédure de recouvrement n'est pas allée jusqu'au bout notamment les procédures engagées par la Trésorerie d'Annonay.**

Monsieur Jean-Pierre VALETTE

Pour compléter les propos de Simon très clairement, nous payons la politique d'étalement urbain menée par nos prédécesseurs, les lotissements Balcons des Alpes, Bornette, Pantu etc..., etc...

Aujourd'hui, nous nous apercevons également qu'en matière d'éclairage public, de voirie, d'adductions d'eau, de ramassages des ordures ménagères, d'assainissement et de gestion d'eaux pluviales, il faut payer, tout cela aussi a un coût.

Si on fait le résultat des courses, pour certains lotissements nous sommes très clairement dans le rouge, nous avons des dépenses largement supérieures à ce que peut rapporter, puisque nos prédécesseurs s'en glorifiaient, les impôts locaux payés par les nouveaux propriétaires.

Monsieur Eric PLAGNAT

Vous évoquez certains lotissements, il serait intéressant de faire un bilan global sur les surplus d'impôts locaux, les surplus d'habitants sur la commune ou les possibilités d'habitations et la vente de terrains mais peut-être qu'effectivement en termes de calcul, c'est peut-être un peu compliqué.

Vous parliez également d'incertitudes et vous évoquez l'investissement, nous aurions pu aussi évoquer les recettes et le fonctionnement pour lesquelles apparaissent quelques incertitudes assez notables, je crois même que certains impôts avaient été oubliés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 27 octobre 2010,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 03 novembre 2010,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - Melle Céline LOUBET - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - M. Christophe

JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE.

Et par 04 voix s'abstenant :

M. Daniel MISERY - M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL - M. François SIBILLE.

ADOpte le budget supplémentaire 2010 – budget annexe de l'eau – tel qu'il est présenté dans les tableaux ci-dessus.

PROCEDE comme pour le budget primitif 2010, à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

**2010/ 191. TARIFS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE APPLICABLE SUR LA VILLE D ANNONAY A
COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011**

Monsieur Simon PLENET, Adjoint, indique au Conseil Municipal que :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2009 fixant le tarif du service de l'eau potable applicable sur la ville d'Annonay à compter du 1^{er} janvier 2010,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2010 approuvant la grille tarifaire des prestations de service en régie,

Conformément au règlement du service de distribution d'eau potable voté par le conseil municipal du 20 mai 2010, il est nécessaire de fixer pour l'année 2011 les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 pour le service d'eau potable.

❖ **Abonnement et redevance eau potable**

Le service de l'eau donne lieu à la perception d'une redevance, il convient donc de fixer les tarifs 2011 pour la distribution d'eau potable.

Les tarifs appliqués en 2010 sont composés comme suit :

- un abonnement semestriel, perçu d'avance : 15 €
- une part proportionnelle au volume d'eau potable consommé en deçà des 20 premiers m³ annuels : 0.001 € HT/m³
- une part proportionnelle au volume d'eau potable consommé au delà des 20 premiers m³ : 1.19 € HT/ m³

Il est proposé de fixer les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 en appliquant le taux d'inflation projetée, soit 1.50% :

- un abonnement semestriel, perçu d'avance : 15,23 €
- une part proportionnelle au volume d'eau potable consommé en deçà des 20 premiers m3 annuels : 0.001 € HT/ m3
- une part proportionnelle au volume d'eau potable consommé au delà des 20 premiers m3 : 1.21 € HT/ m3

❖ **Prestations de service en régie – grille tarifaire**

Un certain nombre de prestations à destination de l'utilisateur sont réalisées en régie.

A sa demande, l'utilisateur peut notamment faire appel à la Régie Municipale d'Eau d'Annonay pour la réalisation d'un branchement au réseau public d'eau potable.

Il est donc nécessaire de fixer pour l'année 2011 des tarifs complémentaires applicables aux prestations effectuées en régie, auprès des usagers du service d'eau potable.

Ces prestations sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

	Unité	Montant en € HT par unité
Réalisation d'un nouveau branchement Création d'un branchement neuf pour une longueur inférieure ou égale à 5m, toutes sujétions comprises, y compris compteur et raccordement.	Diamètre 25 mm Le branchement	945,00 €
	Diamètre 32 mm Le branchement	976,50 €
	Diamètre 40 mm Le branchement	1 097,25 €
	Diamètre 50 mm Le branchement	1 155,00 €
	Diamètre 60 mm Le branchement	1 260,00 €
	Unité	Montant en € HT par ml
Plus value au prix d'un nouveau branchement pour une longueur comprise entre 5 et 12 m	Diamètre 25 mm Le mètre	70,35 €
	Diamètre 32 mm Le mètre	71,40 €
	Diamètre 40 mm Le mètre	72,45 €
	Diamètre 50 mm Le mètre	73,50 €

	Diamètre 60 mm Le mètre	74,55 €
	Unité	Montant en € HT par ml
Plus value au prix d'un nouveau branchement pour une longueur supérieure à 12 m	Diamètre 25 mm Le mètre	52,50 €
	Diamètre 32 mm Le mètre	53,55 €
	Diamètre 40 mm Le mètre	54,60 €
	Diamètre 50 mm Le mètre.	55,65 €
	Diamètre 60 mm Le mètre	56,70 €
Contrôle de conformité d'un nouveau branchement		55,00 € HT/contrôle
		Montant en € HT par opération
Fourniture et pose de compteur	D 15	52,00 €
	D 20	70,00 €
	D 25	105,00 €
	D 30	201,00 €
	D 40	280,00 €
	D 50	286,00 €
	D 60	311,00 €
	D 80	620,00 €
	D 100	683,00 €
	Unité	Montant en € HT par ml
Fourniture PE	25 mm	6,50 €
	32 mm	8,50 €
	40 mm	11,00 €
	50 mm	13,50 €
	63 mm	15,50 €

		Montant en € HT par unité
Fourniture et pose de regard	800x600	250,00 €
	800x800	335,00 €

	1000x1000	600,00 €
Fourniture et pose de regard pour compteur	Simple	250,00 €
	En chaussée	250,00 €
	Mural	470,00 €
Fourniture et pose de douille purgeuse	18,6/25mm	32,50 €
	26,8/32mm	43,50 €
	33,6/40mm	77,00 €
	42,0/50mm	111,00 €
Fourniture et pose de nourrices	2 compteurs	51,50 €
	supplémentaire	26,00 €
	Unité/ml/dm	Prix en € HT
Moins value pour tranchée commune assainissement et/ou eau potable - eau pluviale	ml	25,00 €
Passage de rocher	dm/ml	12,00 €
Percement de mur	unité	70,00 €
Croisement d'obstacle	unité	60,00 €
	Montant en € HT par m²	
Réfection de chaussée ou trottoir avec revêtement goudronné en 2 couches		18,00 €
Réfection de chaussée ou trottoirs avec revêtement en enrobé à froid		40,00 €
Réfection de chaussée ou trottoirs avec revêtement en enrobé à chaud		40,00 €
Réfection de chaussée ou trottoirs avec revêtement de trottoirs cimentés ou pavés		65,00 €
Réfection de chaussée ou trottoirs avec revêtement en grave bitume (18 cm)		52,00 €
	Montant en € HT par ml	
Réfection de bordures de trottoirs avec réemploi des bordures		45,00 €
Réfection de bordures de trottoirs avec fourniture de bordures neuves		55,00 €
	Montant en € HT par m²	
Réfection de chaussée ou trottoir avec revêtement en enrobé couleur	m ²	55,00 €
Réfection de chaussée avec revêtement en béton désactivé	m ²	65,00 €
	Montant en € HT par unité	

Fourniture et pose bouche d'arrosage métallique	diamètre 80 mm	2 109,00 €
Fourniture et pose poteau d'incendie avec coffre métallique	diamètre 100 mm	1 225,50 €
	diamètre 150 mm	2 280,00 €
Montant en € HT par heure		
Main d'œuvre		33,90 €

Monsieur Simon PLENET

Je vous rappelle les tarifs de l'eau pour l'année 2010 tels qu'ils avaient été votés le 29 mars.

Nous avons donc :

- pour l'abonnement semestriel, perçu d'avance : 15 €, donc 30 € à l'année
- la part proportionnelle au volume d'eau vendu, les 20 premiers m3 à 0.001 € HT/m3
- et la part proportionnelle, au-delà des 20 premiers m3 consommés à 1.19 € HT/m3.

Après échanges et débat en Conseil d'Exploitation, nous vous proposons de reconduire ces tarifs là, majorés du taux d'inflation projeté qui à ce jour, est prévu à 1.50 %, nous passerions donc à un abonnement semestriel à 15,23 €, pas de changement pour les 20 premiers m3 et au-delà des 20 premiers m3, à 1.21 € au lieu de 1.19 €.

Sur les prestations de services en régie, il n'y a pas de modification et il s'agit de la reconduite de la grille tarifaire de l'année précédente.

Monsieur Olivier DUSSOPT

A mon tour, je voudrais souligner que cette délibération est la mise en œuvre et la continuité de ce que nous avons dit au moment de la mise en place de la régie avec l'engagement de maîtriser celle-ci et notamment la question des tarifs en étant calés sur celle de l'inflation mais même si nous maintenons un tarif extrêmement symbolique puisqu'il s'agit de 2 cts d'euros la tarification, lorsque je dis 2 cts d'euros, ce n'est pas par m3 mais pour les 20 premiers m3 ceci, afin de permettre au-delà de l'abonnement d'avoir accès à ce que nous appelons le besoin vital pour un coût proche de 0, le 0 n'étant pas possible par la loi en terme de gratuité.

Je voudrais aussi souligner que le service fonctionne, des difficultés se sont présentées, cela a été évoqué en terme de mensualisation, elles sont en train d'être surmontées et vont permettre la mise en place d'une mensualisation, ce service fonctionne à la fois d'un point de vue technique, d'un point de vue humain et financier et lorsque je dis humain, c'est aussi par la qualité et le nombre d'explications qui ont été fournies par le service, il s'agit également d'un changement important.

Je crois que outre le service, il faut remercier l'ensemble de ceux qui ont participé à cette entreprise là, au premier rang desquels Simon PLENET qui a mené de bout en bout ce processus mais aussi remercier l'équipe de la Régie, les équipes de la SAUR avec lesquelles le partenariat est désormais bien établi mais aussi les équipes techniques à la fois de la Ville et de la SAUR pour leur capacité à travailler ensemble.

Il s'agit d'un partenariat réussi avec la SAUR je le disais, certains médias locaux s'en sont faits l'écho récemment, et qui s'est aussi traduit par l'implantation du centre opérationnel de la SAUR sur le site de VIDALON, désormais opérationnel et qui accueille une trentaine d'emplois qualifiés.

Là aussi, en écho à ce qui se disait lors des échanges entre M. PLAGNAT et M. VALETTE à l'instant, 30 emplois qualifiés même lorsqu'ils ne sont pas créés au sein du groupe SAUR mais regroupés dans un centre opérationnel qu'il voulait créer et regrouper sur le site d'ANNONAY, ce sont aussi 30 familles en tous cas, 30 personnes qui viennent avec un pouvoir d'achat, avec un niveau de qualification et qui participent aussi à la vie locale.

A nouveau, vraiment, merci à ceux qui ont permis cette mise en place et redire aux usagers que non seulement ils n'ont pas besoin de faire de stocks d'eau minérale comme cela leur avait été suggéré en son temps mais en tous cas, leur dire que les équipes de la régie restent entièrement à leur service pour répondre à leurs besoins.

Monsieur Eric PLAGNAT

Sur la régie, vous avez évoqué plusieurs choses, je tiens aussi à noter que le projet final a certainement tenu compte des remarques de l'Opposition sur la difficulté par rapport à votre projet initial, d'avoir une régie réalisant l'ensemble de la prestation de A à Z et si beaucoup de travaux sont sous-traités, externalisés, ce qui est souhaitable puisqu'effectivement nous avons pu vous convaincre qu'il serait très difficile, malgré ce que pensaient certains de votre équipe, de réaliser l'intégralité des travaux en régie.

C'est donc une très bonne chose d'avoir fait externaliser un certain nombre de travaux, l'expérience de la SAUR fonctionne comme prévu.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Nous avons le bilan complet M. PLAGNAT mais en tous cas je note que vous-même, notez que cela fonctionne bien ce qui est plutôt bon signe.

Monsieur François SIBILLE

Vous avez évoqué les 30 emplois créés grâce à la SAUR, c'est très heureux, nous nous en félicitons mais heureusement qu'il y avait des lotissements pour accueillir ces familles.

Monsieur Olivier DUSSOPT

C'est noté.

Monsieur Michel SEVENIER

Je ne sais pas si j'étais concerné par les observations faites là, je ne sais pas trop, ce n'est pas trop précis ...

Monsieur Olivier DUSSOPT

Si, si tout le monde lit dans les pensées de tout le monde.

Monsieur Michel SEVENIER

Je veux simplement dire que pour ce qui nous concerne, nous n'avons jamais, en tous cas je ne pense pas que vous ayez entendu dire à aucun moment de la part d'un quelconque Conseiller Municipal de la Majorité, que nous exigeons la mise en place d'une régie pleine et entière.

Nous nous sommes félicités en son temps, de la possibilité de pouvoir à travers cette forme que nous avons donnée à la régie municipale, de mettre en place une tarification sociale, je crois que nous venons de le démontrer aujourd'hui au travers de cette délibération que c'est le cas.

Rien ne nous empêchera à l'avenir d'aller au-delà si nous savons faire mais je crois que pour aujourd'hui, tout est pour nous, en tous cas sans problème ; donc si un jour nous avons pu dire cela vous nous amenez les écrits, les comptes-rendus, j'en conviendrai.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 27 octobre 2010,
Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 03 novembre 2010,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - Melle Céline LOUBET - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - M. Christophe JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE.

Et par 04 voix s'abstenant :

M. Daniel MISERY - M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL - M. François SIBILLE.

ADOpte les tarifs du service de l'eau potable 2011 suivant les tarifs énoncés ci-dessus.

PRECISE que les tarifs indiqués ci-dessus entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011, qu'ils demeureront applicables jusqu'à modification expresse adoptée en Conseil Municipal.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes démarches pour l'exécution de la présente délibération.

2010/ 192. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
« LES GOURMANDISES D'ARDECHE »

Madame Aïda BOYER, Adjointe, indique que l'association LES GOURMANDISES DE L'ARDECHE a organisé les 13 et 14 novembre 2010 sa 19^{ème} Edition du même nom.

Cette association a pour objectif de promouvoir les productions de notre terroir et de démontrer le savoir faire des producteurs.

La participation à ce marché annuel des villes jumelles BACKNANG (Allemagne), CHELMSFORD (Angleterre) et BARGE (Italie) à Annonay fait connaître les productions des invités, mais surtout leur démontre que les produits ardéchois sont à la hauteur de leur réputation.

Ainsi, le temps d'un week-end, la place des Cordeliers devient la vitrine des produits ardéchois, de nombreux exposants et beaucoup d'animations rythment cette manifestation.

Devant le succès de cette manifestation qui draine un large public, la Ville d'Annonay souhaite apporter son soutien et propose l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €.

Cette année la partie événementielle se tiendra autour de la fabrication de différents pains assurée en partenariat avec le Centre de Formation d'Apprentis d'Annonay ainsi que la venue le samedi d'un sculpteur sur légumes.

Madame Aïda BOYER

Il s'agit de proposer l'attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association LES GOURMANDISES DE L'ARDECHE, à hauteur de 300 € pour sa 19^{ème} Edition qui s'est déroulée ce week-end, exceptionnellement car d'habitude, elle se déroule le 3^{ème} week-end de novembre.

Cette subvention permet aux GOURMANDISES DE L'ARDECHE de décrocher une autre subvention, celle du Conseil Général et d'impulser la partie événementielle qui autrefois se tenait à huis clos au niveau de la PRESQU'ILE, aussi pour cette occasion, la Ville a donc souhaité soutenir cette association.

Monsieur Denis LACOMBE

Je souhaiterais simplement préciser que le Conseil Général interviendra à hauteur de 1 000 € pour cette association qui permet la promotion de produits locaux et le week-end dernier cela a encore été une réussite et c'est tant mieux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Emploi et Développement Local du 02 novembre 2010,
Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 03 novembre 2010,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le versement de la subvention exceptionnelle de 300 € attribuée au profit de l'association « LES GOURMANDISES D'ARDECHE ».

PRECISE que la dépense est inscrite au budget communal, fonction 025, nature 657480.

CHARGE Monsieur le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, de toutes démarches utiles à cet effet.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2010/ 193 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY - RAPPORT D'ACTIVITÉS - PERIODE DU 1^{ER} JUIN 2009 AU 31 MAI 2010 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, rappelle que conformément à :

- ✓ La Loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
- ✓ L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Au Décret n°2000-401 du 11 mai 2000,

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay a transmis le 27 septembre 2010, le rapport d'activités pour la période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Nous avons eu par ailleurs, un débat sur ce rapport d'activités à l'occasion d'une réunion organisée le 08 novembre dernier, en présence du Président de la Communauté de Communes pour répondre à nos interrogations.

Monsieur Daniel MISERY

Je n'ai pas de remarques particulières à faire sur ce rapport d'activités, je n'étais pas présent le 08 novembre car représentant notre Ville au Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Annonay (SCOT).

Je tiens à me féliciter des retombées positives générées par l'extension des compétences de la Communauté de Communes notamment dans le domaine des sports et de la culture.

Ces retombées positives me conduisent à souhaiter un nouvel élargissement de ce champ de compétences, notamment en faveur de la jeunesse.

Lors de notre précédente séance, nous avons d'ailleurs approuvé une convention à intervenir entre notre commune, la Communauté de Communes et le Conseil Général, destinée à organiser et mettre en œuvre une politique enfance et jeunesse.

Dans le même esprit, j'ai lu avec intérêt les résultats publiés dans la presse d'une enquête menée dans la vallée de la Vocance, au cours de l'automne 2009. Elle témoigne des problèmes rencontrés par les familles tant au niveau de la garde des enfants que pour l'occupation des plus grands.

Dois-je aussi vous rappeler la vocation intercommunale de la MJC dont nombre d'adhérents résident dans les communes du bassin d'Annonay, sans que pour autant cette vocation collective et sociale ne soit prise en compte par la Communauté de Communes.

Enfin, dernier argument de ma plaidoirie, le prochain Conseil Municipal des Jeunes devrait être ouvert à l'ensemble des jeunes de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire, Monsieur le Président, n'attendons pas qu'ils nous montrent la voie à suivre. Sachons anticiper et leur offrir une politique de la jeunesse audacieuse dans le cadre d'une politique intercommunale dynamique.

Nous avons su le faire pour l'accueil des personnes âgées, il serait dommage de ne pas savoir en faire autant pour les personnes moins âgées d'entre nous.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je vous apporterai deux éléments de réponse :

- **La convention que vous citez a été signée formellement tout à l'heure, juste avant le Conseil par Denis LACOMBE en qualité de Vice-Président du Conseil Général, Jean Claude TOURNAYRE en qualité de Président de la Communauté de Communes et moi-même accompagné de Michel SEVENIER, pour la Ville. Cette convention va donc trouver une application rapide.**
- **Le 2^{ème} point malheureusement plus négatif est que le Conseil Municipal des Jeunes ouvert à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes deviendrait un Conseil Communautaire de Jeunes, pourquoi pas mais en tous cas ne pourrait pas être un Conseil Municipal de Jeunes d'Annonay même si on peut réfléchir sur les critères d'éligibilité notamment par rapport à la fréquentation des établissements scolaires.**

Vous dire enfin, mais je pense que le Président de la Communauté de Communes peut aussi en témoigner, qu'effectivement à travers l'implication et l'accord que la Communauté a donné en signant la convention de partenariat entre la Ville et le Conseil Général sur la politique jeunesse, c'est bien la première pierre d'une ambition de politique jeunesse de bassin puisqu'une des contreparties de la convention est de demander à la Ville à travers sa politique jeunesse, d'initier des actions ouvertes et à destination de l'ensemble des jeunes du bassin considérant que c'est la même communauté de vie comme vous l'avez souligné dans votre intervention.

La présence à nos côtés de la Communauté de Communes pour cette convention, est le premier signe de cette ambition en matière de jeunesse même si chaque chose doit venir en son temps et qu'un gros travail reste à faire sur les compétences déjà transférées, il y a cette volonté de s'intéresser à ce secteur qu'est la jeunesse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 03 novembre 2010,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport suscité, le Maire étant chargé d'adresser le dossier en Sous-Préfecture, ainsi que la présente délibération à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

PRECISE que :

- Conformément à l'Article L 5211-39, ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.
- Le contenu du rapport d'activités est tenu à la disposition des élus et citoyens qui souhaitent le consulter et ce, en Mairie auprès du service Affaires Juridiques (Questure), aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

2010/ 194. SYNDICAT DES TROIS RIVIERES - RAPPORT D'ACTIVITES - EXERCICE 2009 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, rappelle que :

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat des Trois Rivières doit adresser chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Par courrier du 21 septembre 2010, Monsieur le Président du Syndicat des Trois Rivières a donc communiqué ledit rapport. Celui-ci fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique.

Monsieur Jean-Pierre VALETTE

Pour les élus du Conseil Communautaire, ce rapport a déjà été présenté à la Communauté de Communes, pour les élus d'Annonay qui n'ont pas eu l'information, je vais tenter de vous résumer cela.

Je vous rappelle que le Contrat de Rivières, signé en février 2004 a été programmé pour 34 000 000 € d'opérations pour une durée de 6ans, nous avons donc passé un avenant l'an dernier afin de le prolonger d'une année.

Principalement, la partie assainissement a été la plus importante dans ce contrat puisqu'il y a eu 25 000 000 € d'investissements au niveau des réseaux.

Je rappelle également que les différents financeurs sont principalement le Département de l'Ardèche, le Département de la Loire, la Région Rhône Alpes et l'Agence de l'Eau.

Pour ce qui est de l'année 2009, nous avons mis en place une équipe rivière. Elle a la charge d'effectuer l'entretien le long des berges des rivières du Syndicat des Trois Rivières et a donc eu l'occasion de travailler sur la zone d'Annonay ainsi que sur le ruisseau du Torrenson mais aussi chez nos amis de la Loire sur Bourg Argental entre autres.

Cette équipe rivière dotée de fourgons, de matériels est autonome et fonctionne à merveille. Je rappelle d'ailleurs que nous avons pris la décision de sa création lors du Comité de Rivière de février 2009, elle était opérationnelle début septembre 2009. Je pense donc que nous avons donc été assez réactifs et tous les partenaires nous ont suivis, ce que tout le monde apprécie énormément.

La partie animation est également très importante, nous effectuons des journées d'animations, de formations, à l'attention des élus et des employés municipaux. Nous en avons dispensé sur la gestion des eaux pluviales, sur la non-utilisation des produits phytosanitaires.

Dois-je rappeler que le Syndicat des Trois Rivières qui existe depuis 1999 s'inscrit dans ce que nous appelons communément « développement durable », nous n'avons donc attendu personne pour nous lancer dans le développement durable.

En effet, aujourd'hui cela a porté ses fruits à tel point que dès l'an passé, nous avons noué des contacts avec des communes environnantes qui ne font pas partie de la structure, la délibération qui suit va vous le démontrer, aujourd'hui ce sont 16 communes supplémentaires qui nous rejoignent.

A partir de 2011/2012 , nous allons commencer les études afin de préparer le futur Contrat de Rivières qui va s'étendre de Pélussin passant par les Monts du Pilat jusqu'à chez nous, St Julien Vocance etc..., etc..., ce qui va porter à 46 communes au total.

Et pour conclure, je vous ai remis en primeur, c'est arrivé avant le Beaujolais nouveau, le bulletin annuel du Syndicat des Trois Rivières.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 27 octobre 2010,
Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 03 novembre 2010,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activités 2009 présenté par le Syndicat des Trois Rivières, le Maire étant chargé d'adresser le dossier en Sous-Préfecture, ainsi que la présente délibération au Syndicat des Trois Rivières.

PRECISE que le contenu dudit rapport est tenu à la disposition des élus et citoyens qui souhaitent le consulter et ce, en Mairie auprès du service Affaires Juridiques (Questure), aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

le : 07 décembre 2010